



## Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/14-650-81 du 17/11/2014

### **ELECTIONS PROFESSIONNELLES – ARRETES DE COMPOSITION DES BVEC ET BVE**

Destinataires : tous destinataires

Dossier suivi par : DRRH – Tel : 04 42 91 70 50 – Fax : 04 42 91 75 01 – Mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

- Arrêté du 21 novembre 2014 modifié portant création du bureau de vote électronique centralisateur et des bureaux de vote électroniques pour l'élection du comité technique académique, des commissions administratives paritaires académiques et départementales ainsi que des commissions consultatives paritaires relevant de l'académie d'Aix-Marseille
- Arrêté du 24 novembre 2014 modifié portant création du bureau de vote électronique centralisateur et des bureaux de vote électroniques pour l'élection des commissions consultatives mixtes académique et interdépartementale relevant de l'académie d'Aix-Marseille.

*Signataire : Ali SAÏB, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

RECTORAT  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

## ARRÊTÉ du 21 novembre 2014 modifié

**portant création du bureau de vote électronique centralisateur et des bureaux de vote électroniques pour l'élection du Comité technique académique, des commissions administratives paritaires académiques et départementales ainsi que des commissions consultatives paritaires relevant de l'académie d'Aix - Marseille**

**Le recteur de l'académie d'Aix – Marseille, chancelier des universités,**

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de recours au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n°2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degré privé sous contrat et relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014 ;

Vu le procès-verbal de la réunion de répartition des clés de chiffrage en date du 5 novembre 2014,

**arrête :**

### **TITRE 1 : bureau de vote électronique centralisateur**

Art. 1er.- Il est institué un bureau de vote électronique centralisateur pour l'élection du Comité technique académique (1), des commissions administratives paritaires académiques et départementales (2), des commissions consultatives paritaires (3), ainsi que de la commission consultative spéciale suivante (4) :

(1)

- Comité technique académique

(2)

- Inspecteurs de l'éducation nationale

- Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale

- Attachés d'administration de l'État

- Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

- Adjointes administratives de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

- Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

- Assistants de service social des administrations de l'État

- Professeurs agrégés

- Professeurs certifiés et adjoints d'enseignement

RECTORAT  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

- Professeurs d'éducation physique et sportive et chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive

- Professeurs de lycée professionnel

- Professeurs des écoles et instituteurs

- Conseillers principaux d'éducation

- Conseillers d'orientation psychologues et directeurs de centre d'information et d'orientation

- Adjointes techniques de recherche et de formation

- Adjointes techniques des établissements d'enseignement

- Professeurs d'enseignement général de collège

(3)

- Directeurs adjoints chargés de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

- Agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement d'éducation et d'orientation

- Agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé

- Agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves

(assistants d'éducation/ agents accompagnant les élèves en situation de handicap/maitres

d'internat/surveillants d'externat)

(4)

- Directeurs d'établissements spécialisés.

Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Art. 2.- Le bureau de vote électronique centralisateur, mentionné à l'article 1<sup>er</sup>, est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Il est constitué dans les conditions fixées par l'arrêté susvisé.

Art. 3.- Le bureau de vote électronique centralisateur comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. Didier LACROIX, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
Secrétaire	M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines de l'académie d'Aix-Marseille
Assesseur	M. Patrick ARNAUD, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille
Assesseur	Mme Sylvie DERET, directrice des relations et ressources humaines adjointe de l'académie d'Aix-Marseille

Le bureau de vote électronique centralisateur comprend les membres représentant les organisations syndicales, fédérations ou liste d'union candidates à au moins une élection entrant dans son champ de compétence suivants :

1-FAEN	M. Jean-Baptiste VERNEUIL
2- FSU	M. Laurent TRAMONI
3- UNSA	M. Vincent GOMEZ
4- FNEC FP FO	M. Patrick BEZIADE
5- SGEN CFTD	M. Christian CONNAULTE
6- SUD Education	Mme Marie Héléne MOYNE
7- SNALC	M. Thierry TIRABI
8- CFE CGC	Mme Béatrice TOMASI
9- SNPTES	Mme Pascale NAVARRO
10- CGT	M. Emmanuel ARVOIS



RECTORAT  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

## TITRE 2 : bureaux de vote électronique

Art. 4 - Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection du comité technique académique. Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. Didier LACROIX, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
Secrétaire	M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines de l'académie d'Aix-Marseille

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

FSU	M. Alain BARLATIER
UNSA	M. Vincent GOMEZ
SUD	Mme Marie Hélène MOYNE
CGT	M. Emmanuel ARVOIS
SNPTES	Mme Pascale NAVARRO
FNEC FP FO	M. Robert PEINADO
FGAF	M. Thierry TIRABI
FAEN	M. Jean Baptiste VERNEUIL
SGEN CFDT	M. Christian CONNAULTE

Art. 5- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des inspecteurs de l'éducation nationale. Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. Philippe GAYRAUD, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques
Secrétaire	Mme Marie-Andrée CAMPION, chef du bureau de gestion des personnels de direction, d'inspection, et de recherche-formation

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

SIEN-UNSA	Mme Marie-Christine AUGER
SNPI-FSU	Mme Fatima NACER

Art. 6- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale. Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

**RECTORAT**  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président M. Philippe GAYRAUD, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques  
Secrétaire Mme Marie-Andrée CAMPION, chef du bureau de gestion des personnels de direction, d'inspection, et de recherche-formation

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

ID FO Mme Claudine LEVEQUE  
SNPDEN UNSA M. Jean-Christophe ABGRALL  
SGEN CFDT Mme Françoise MONDET

Art. 7- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'Etat.  
Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président M. Philippe GAYRAUD, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques  
Secrétaire Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau de gestion des personnels administratifs et techniques (personnels titulaires, contractuels et vacataires)

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

FAEN-SNAPAI M. Alain MAUDUIT  
FNEC FP FO M. Didier MICHELON  
A&I UNSA M. Michel SUISSA  
SNASUB FSU Mme Nadine CHAPUIS

Art. 8- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.  
Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :



**RECTORAT**  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

**Président** M. Philippe GAYRAUD, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques  
**Secrétaire** Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau de gestion des personnels administratifs et techniques (personnels titulaires, contractuels et vacataires)

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

FNEC FP FO	M. Didier MICHELON
SNASUB FSU	Mme Florence MARLY
A&I UNSA	M. Alain ROSSI
FAEN SNAPAI	M. Alain MAUDUIT
CGT	M. Jean-Louis BRUNEL

Art. 9- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

**Président** M. Philippe GAYRAUD, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques  
**Secrétaire** Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau de gestion des personnels administratifs et techniques (personnels titulaires, contractuels et vacataires)

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

FNEC FP FO	M. Didier MICHELON
FAEN SNAPAI	M. Alain MAUDUIT
SNASUB FSU	Mme Agnès COLAZZINA
CGT	M. Jean-Louis BRUNEL
SGEN CFDT	Mme Françoise VALENTIN
A&I UNSA	Mme Patricia BUCCHIERI

Art. 10- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

**Président** M. Philippe GAYRAUD, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques  
**Secrétaire** Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau de gestion des personnels administratifs et techniques (personnels titulaires, contractuels et vacataires)

**RECTORAT**  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

SNICS FSU	Mme Joëlle CERZO
CGT	M. Jean-Louis BRUNEL
SNIES UNSA	Mme Laetitia NICOLA

Art. 11- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des assistants de service social des administrations de l'Etat.  
Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. Philippe GAYRAUD, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques
Secrétaire	Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau de gestion des personnels administratifs et techniques (personnels titulaires, contractuels et vacataires)

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

CGT	Mme Mireille CONSTANTIN-HIMID
SUD Education	Mme Marie-Hélène MOYNE

Art. 12- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des professeurs agrégés.  
Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. David LAZZERINI, chef de la division des personnels enseignants
Secrétaire	Mme Nathalie QUARANTA, chef du bureau de bureau des personnels d'orientation, d'éducation

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

SGEN CFDT	Mme Françoise VALENTIN
SNALC	M. Thierry TIRABI
SE UNSA	M. Philippe PEYRONNIN
SNES SNEP FSU	M. Franck BALLIOT
SUD Education	M. Florent POUVREAU
FNEC FP FO	M. Patrick MORENO
SIAES	M. Jean-Baptiste VERNEUIL
CGT	M. Emmanuel ARVOIS



**RECTORAT**  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

Art. 13- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des professeurs certifiés et adjoints d'enseignement.  
Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. David LAZZERINI, chef de la division des personnels enseignants
Secrétaire	Mme Nathalie QUARANTA, chef du bureau de bureau des personnels d'orientation, d'éducation

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

FNEC FP FO	M. François MORLAND
SUD Education	M. Francis VILLENEUVE
SIAES	M. Jean-Baptiste VERNEUIL
SE UNSA	M. Laurent SAINT-JOURS
SNES FSU	M. Julien WEISZ
CGT	M. Emmanuel ARVOIS
SNALC	M. Thierry TIRABI
SGEN CFDT	Mme Françoise VALENTIN BOTREL

Art. 14- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des professeurs d'éducation physique et sportive et chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive.  
Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. David LAZZERINI, chef de la division des personnels enseignants
Secrétaire	Mme Nathalie QUARANTA, chef du bureau de bureau des personnels d'orientation, d'éducation

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

SIAES	M. Jean-Baptiste VERNEUIL
SE UNSA	M. Magloire HAZOUME
SNEP FSU	M. Andjelko SVRDLIN
FNEC FP FO	M. Robert PEINADO

Art. 15- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des professeurs de lycée professionnel.  
Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.



**RECTORAT**  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président M. David LAZZERINI, chef de la division des personnels enseignants  
Secrétaire Mme Nathalie QUARANTA, chef du bureau de bureau des personnels  
d'orientation, d'éducation

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

CGT	M. Cyril FAILLAT
SE UNSA	M. Magloire HAZOUME
SNUEP FSU	M. Bruno BOURGINE
SGEN CFDT	Mme Françoise VALENTIN
SUD Education	Mme Marie Hélène MOYNE
SNETAA FO	M. Jean Pierre SINARD
SIAES	M. Jean-Baptiste VERNEUIL

Art. 16- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire départementale des professeurs des écoles et instituteurs des Alpes de Haute Provence. Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président M. Bernard COLCY, secrétaire générale de la DSDEN des Alpes de Haute  
Provence  
Secrétaire Mme Marie-Ange ROLLET, chef du pôle gestion des ressources humaines et des  
moyens

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

SE UNSA	M. Samuel HOLIET
FNEC FP FO	M. Patrick BUS
SNUipp FSU	M. Thierry CUISSON
SUD Education	M. Pierre COULLET
SGEN CFDT	Mme Françoise VALENTIN

Art. 17- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire départementale des professeurs des écoles et instituteurs des Hautes Alpes. Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

**RECTORAT**  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

Président M. Bernard COMBE, secrétaire générale de la DSDEN des Hautes Alpes  
Secrétaire Mme Véronique BORDEAU, gestionnaire Enseignants 1er degré DSDEN des Hautes Alpes

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

FNEC FP FO	Mme Laetitia LOPEZ
SGEN CFDT	Mme Sylvie DELIA
SUD Education	Mme Christel MANZ
SE UNSA	M. Xavier OSOUF
SNUipp FSU	Mme Magdalena CONCA

Art. 18- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire départementale des professeurs des écoles et instituteurs des Bouches du Rhône. Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président M. Vincent LASSALLE, secrétaire général de la DSDEN des Bouches du Rhône  
Secrétaire Mme Chantal COLONNA, chef de la division des personnels enseignants de la DSDEN des Bouches du Rhône

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

FNEC FP FO	M. Franck NEFF
SGEN CFDT	Mme Françoise VALENTIN
CFE CGC	M. Roland GALLIANO
CGT	Mme Isabelle DEDIEU
SE UNSA	Mme Carole GELLY
SNE-FGAF	M. Jean-Pierre BIZZOZERO
Sud éducation	M. Jean-François NEGRI
SNUipp FSU	M. Christophe DORE

Art. 19- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire départementale des professeurs des écoles et instituteurs de Vaucluse.

Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

**RECTORAT**  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

Président Mme Sylvie TAIX, secrétaire général de la DSDEN de Vaucluse  
Secrétaire M. Gabriel DUBOC, chef du pôle du 1<sup>er</sup> degré

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

SUD EDUCATION	Mme Nicola ANDERSSON
SGEN CFDT	Mme Françoise VALENTIN
SE UNSA	Mme Catherine BRUNA
SNUipp FSU	M. Nicolas ODINOT
SNUDI FO	M. Jacques FASSIE

Art. 20- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des conseillers principaux d'éducation.  
Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président M. David LAZZERINI, chef de la division des personnels enseignants  
Secrétaire Mme Nathalie QUARANTA, chef du bureau de bureau des personnels d'orientation, d'éducation

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

SNES SNUEP FSU	M. Ramadam ABOUDOU
FNEC FP FO	M. Emmanuel CARRIE
CGT	Mme Nathalie GENDRE
SGEN CFDT	Mme Françoise VALENTIN
SE UNSA	M. José FONTANA

Art. 21- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des conseillers d'orientation psychologues et directeurs de centre d'information et d'orientation.  
Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président M. David LAZZERINI, chef de la division des personnels enseignants  
Secrétaire Mme Nathalie QUARANTA, chef du bureau de bureau des personnels d'orientation, d'éducation



**RECTORAT**  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

SGEN CFTD	Mme Françoise VALENTIN
SNES FSU	M. Stéphane RIO

Art. 22- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques de recherche et de formation.  
Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. Philippe GAYRAUD, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques
Secrétaire	Mme Marie-Andrée CAMPION, chef du bureau de gestion des personnels de direction, d'inspection, et de recherche-formation

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

UNSA	Mme Michèle DANIEAU
FNEC FP FO	M. Patrick TIJERAS
CGT	M. Bernard BOURSON
FSU SNASUB SNUACTE	Mme Yarka MOULAI
SGEN CFTD	Mme Françoise VALENTIN
SNPTES	Mme Nathalie DURAND-TROUBAT

Art. 23- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques des établissements d'enseignement.  
Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. Philippe GAYRAUD, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques
Secrétaire	Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau de gestion des personnels administratifs et techniques (personnels titulaires, contractuels et vacataires)

Le bureau de vote électronique comprend le membre représentant l'organisation syndicale candidate à l'élection suivant :

CGT	M. François CANU
-----	------------------

**RECTORAT**  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

Art. 24- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire académique des professeurs d'enseignement général de collège.

Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. David LAZZERINI, chef de la division des personnels enseignants
Secrétaire	Mme Nathalie QUARANTA, chef du bureau de bureau des personnels d'orientation, d'éducation

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

SNCL FAEN	M. René ROUSSEAU
SNUipp-SNES-SNEP FSU	Mme Mireille DAPON PIGATTO

Art. 25- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission consultative paritaire des directeurs adjoints chargés de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. Philippe GAYRAUD, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques
Secrétaire	Mme Marie-Andrée CAMPION, chef du bureau de gestion des personnels de direction, d'inspection, et de recherche-formation

Le bureau de vote électronique comprend le membre représentant l'organisation syndicale candidate à l'élection suivant :

SNUipp FSU	M. Christophe DORE
------------	--------------------

Art. 26- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission consultative paritaire des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement d'éducation et d'orientation. Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

**RECTORAT**  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. David LAZZERINI, chef de la division des personnels enseignants
Secrétaire	Mme Nathalie QUARANTA, chef du bureau de bureau des personnels d'orientation, d'éducation

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

SGEN CFDT	Mme Françoise VALENTIN
SIAES	M. Jean-Baptiste VERNEUIL
SNES FSU	Mme Mélodie MARTIN
CGT	M. Emmanuel WIETZEL
FNEC FP FO	M. Sauveur D'ANNA
CFE CGC	M. Roland GALLIANO
SE UNSA	M. Magloire HAZOUME
SNALC	M. Thierry TIRABI
SUD Education	Mme Marie-Hélène MOYNE

Art. 27- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission consultative paritaire des agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé

Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. Philippe GAYRAUD, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques
Secrétaire	Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau de gestion des personnels administratifs et techniques (personnels titulaires, contractuels et vacataires)

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

SNALC	M. Thierry TIRABI
FNEC FP FO	Mme Solange BAILEY
SNASUB FSU	Mme Agnès COLAZZINA
SUD Education	Mme Marie Hélène MOYNE
FAEN SNAPAI	M. Alain MAUDUIT
SGEN CFDT	Mme Françoise VALENTIN
UNSA	M. Vincent GOMEZ
SNPTES	Mme Pascale NAVARRO
CFE CGC	Mme Béatrice TOMASI
CGT	M. Emmanuel WIETZEL



**RECTORAT**  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

Art. 28- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission consultative paritaire des Agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves.

Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. David LAZZERINI, chef de la division des personnels enseignants
Secrétaire	Mme Nathalie QUARANTA, chef du bureau de bureau des personnels d'orientation, d'éducation

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

SIAES	M. Jean-Baptiste VERNEUIL
CFE CGC	M. Roland GALLIANO
CGT	Mme Emmanuel ARVOIS
FNEC FP FO	M. Robert PEINADO
SGEN CFTD	Mme Françoise VALENTIN
SNES FSU	M. Thomas BRISSAIRE
SE UNSA	M. Magloire HAZOUME
SUD Education	Mme Marie-Hélène MOYNE
SNALC	M. Thierry TIRABI

Art. 29- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission consultative spéciale des directeurs d'établissement spécialisés.

Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président	M. Philippe GAYRAUD, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques
Secrétaire	Mme Marie-Andrée CAMPION, chef du bureau de gestion des personnels de direction, d'inspection, et de recherche-formation


Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

SNUipp	M. Christophe DORE
--------	--------------------

**RECTORAT**  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

Art. 30 : l'arrêté du 17 novembre 2014 portant création du bureau de vote électronique centralisateur et des bureaux de vote électroniques pour l'élection du comité technique académique, des commissions administratives paritaires académiques et départementales ainsi que des commissions consultatives paritaires relevant de l'académie d'Aix – Marseille est retiré.

Art. 31.- Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication, d'un affichage dans les services du rectorat et dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale.



Ali SAÏB

RECTORAT  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

## ARRÊTÉ du 24 novembre 2014 modifié

### portant création du bureau de vote électronique centralisateur et des bureaux de vote électroniques pour l'élection des commissions consultatives mixtes académique et interdépartementale relevant de l'académie d'Aix - Marseille

Le recteur de l'académie d'Aix – Marseille, chancelier des universités,

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 914-10-17 ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de recours au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n°2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degré privé sous contrat et relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014 ;

Vu le procès-verbal de la réunion de répartition des clés de chiffrage en date du 5 novembre 2014,

**arrête :**

#### TITRE 1 : bureau de vote électronique centralisateur

Art. 1er.- Il est institué un bureau de vote électronique centralisateur pour l'élection des commissions consultatives mixtes académique et interdépartementale de l'académie d'Aix-Marseille  
Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Art. 2 - Le bureau de vote électronique centralisateur, mentionné à l'article 1er du présent arrêté, est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.  
Il est constitué dans les conditions fixées par l'arrêté susvisé.

Art. 3 - Le bureau de vote électronique centralisateur comprend les membres représentant l'administration suivants :



**RECTORAT**  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

**Président** Mme Blandine BRIOUDE, secrétaire générale adjointe de l'académie d'Aix-Marseille  
**Secrétaire assesseur** M. Yvon LEYNAUD, chef de la division des établissements d'enseignement privé  
M. Thierry CARICHON, chef de bureau de gestion collective et remplacement de la DEEP

Le bureau de vote électronique centralisateur comprend les membres représentant les organisations syndicales, fédérations ou liste d'union candidates à au moins une élection entrant dans son champ de compétence suivants :

1- SEP PROVENCE CFTD	M. André MOURGUES
2- CFTC Enseignement Privée	Mr Jean Michel LAFFONT
3- SPELC	M. Philippe FRANCESCHETTI
4- SYNEP CFE-CGC	Mme Leslie GAMARRA
5- SNEIP CGT	M. Yannick CLAUDET
6- FNEC FP FO	Mme Mireille GILLANT
7- CNMEP	M. Stéphane BENASSIS

## TITRE 2 : Bureaux de vote électronique

Art. 4- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission consultative mixte académique.

Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

**Président** M. Yvon LEYNAUD, chef de la division des établissements d'enseignement privé  
**Secrétaire** M. Thierry CARICHON, chef de bureau de gestion collective et remplacement de la DEEP

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

SEP PROVENCE CFTD	M. André MOURGUES
SYNEP CFE-CGC	Mme Leslie GAMARRA
SPELC	M. Philippe FRANCESCHETTI
SNEIP CGT	M. Yannick CLAUDET
FNEC FP FO	Mme Lydie CHARLES
CFTC enseignement privé	M. Pierre-Vincent MORALES
CNMEP	M. Stéphane BENASSIS

Art. 5- Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection de la commission consultative mixte interdépartementale

Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

Le bureau de vote électronique est institué pour les élections fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014.

**RECTORAT**  
Secrétariat général  
D.R.R.H.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :


Président	M. Yvon LEYNAUD, chef de la division des établissements d'enseignement privé
Secrétaire	M. Jean Claude MASINI, chef de bureau enseignants du 1er degré privé à la DSDEN 13

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentants les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

CFDT FEP	M. André MOURGUES
CFTC enseignement privé	M. Pierre-Vincent MORALES
SPELC	Mme Véronique DEVILLERS

Art. 6- l'arrêté du 17 novembre 2014 portant création du bureau de vote électronique centralisateur et des bureaux de vote électroniques pour l'élection des commissions consultatives mixtes académique et interdépartementale relevant de l'académie d'Aix – Marseille est retiré.

Art. 7- Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication, d'un affichage dans les services du rectorat et dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale.



Ali SAÏB